

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

902nd MEETING: 15 SEPTEMBER 1960
902^{ème} SÉANCE: 15 SEPTEMBRE 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/902).....	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381): fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506).....	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/902).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1

(14 p.)

S/PV.902

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Page

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/4381); quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506) . . .	1
--	---

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND SECOND MEETING

Held in New York, on Thursday, 15 September 1960, at 10.30 a.m.

NEUF CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 septembre 1960, à 10 h 30.

President: Mr. E. ORTONA (Italy).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/902)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381); fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381); fourth report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolutions S/4387 of 14 July 1960, S/4405 of 22 July 1960 and S/4426 of 9 August 1960 (S/4482 and Add.1-3); letter dated 8 September 1960 from the Permanent Representative of Yugoslavia to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4485); letter dated 12 September 1960 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/4506)

The interpretation into English of the statement made by Mr. Slim (Tunisia) at the 901st meeting was given.

1. The PRESIDENT: In accordance with the decisions taken at previous meetings on this question, I shall, with the consent of the Council, invite the representatives of Yugoslavia, Indonesia, Ghana, Guinea and Morocco to take seats at the Council table.

Président: M. E. ORTONA (Italie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/902)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381); quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381); quatrième rapport du Secrétaire général sur la mise en application des résolutions S/4387 du 14 juillet 1960, S/4405 du 22 juillet 1960 et S/4426 du 9 août 1960 du Conseil de sécurité (S/4482 et Add.1 à 3); lettre, en date du 8 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4485); lettre, en date du 12 septembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4506)

Il est donné lecture de l'interprétation en anglais de la déclaration faite par M. Slim (Tunisie) à la 901ème séance.

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises lors des précédentes séances consacrées à la même question, et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'invite les représentants de la Yougoslavie, de l'Indonésie, du

Ghana, de la Guinée et du Maroc à prendre place à la table du Conseil.

At the invitation of the President, Mr. Quaison-Sackey (Ghana), Mr. Caba (Guinea), Mr. Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Aboud (Morocco) and Mr. Vidić (Yugoslavia) took places at the Security Council table.

2. The PRESIDENT: In a letter dated 9 September 1960 [S/4495] addressed to the Secretary-General, the representative of Belgium requested that, should occasion arise, he be permitted to represent Belgium at meetings of the Security Council concerning the question of the Congo. I have now been informed that the representative of Belgium wishes to be invited. If there is no objection, I will now invite the representative of Belgium to take a seat at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. de Thier (Belgium) took a place at the Council table.

3. Mr. AMADEO (Argentina) [translated from Spanish]: We are meeting again, for the fifth time, in new and even more difficult circumstances than on previous occasions, to deal with the situation in the Congo. Each time that we did so before, we separated hoping that our decisions would bring order and peace to that disturbed area of the world. That has not been the case, and now we have reached a point where the entire action taken by the United Nations is in dispute.

4. During what we might call "the first phase" of the Congo crisis, the main problem was the need to restore the peace which had been disturbed and to achieve the speedy withdrawal of the Belgian troops. The situation has entered a second phase in which the fundamental points in dispute seem to be the powers and limitations of the United Nations and its representatives in respect to this operation and the degree of impartiality with which they are carrying it out.

5. As to the charge that the United Nations is going beyond its mandate to the detriment of the Congolese authorities, it is fitting to recall the circumstances which were responsible for the intervention of the world Organization.

6. When the Government of the Congo asked the United Nations to undertake a task that is normally the responsibility of the domestic authorities, and thus by implication admitted that it was not in a position to fulfil one of the most fundamental duties of any government, namely the preservation of order, it temporarily delegated to the United Nations the right to take whatever measures the Organization, through its agents, judged appropriate. This right had of course to be exercised in consultation with the lawful authorities, but that did not prevent the United Nations, throughout the course of the intervention, from deciding on the appropriateness or inappropriateness of specific measures for the implementation of the resolutions adopted by the Security Council. This, in our view, is the only possible interpretation of the United Nations mandate and the acceptance thereof by the Government of the Republic of the Congo, it being understood that both parties would act in good faith.

7. Furthermore, the Government of the Congo not only proved incapable, from the very outset, of exer-

Sur l'invitation du Président, M. Quaison-Sackey (Ghana), M. Caba (Guinée), M. Wirjopranoto (Indonésie), M. Aboud (Maroc) et M. Vidić (Yougoslavie) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Par une lettre adressée au Secrétaire général le 9 septembre 1960 [S/4495], le représentant de la Belgique a demandé l'autorisation de représenter, le cas échéant, son pays aux séances du Conseil de sécurité consacrées à la question du Congo. Je viens d'être informé que le représentant de la Belgique désire être invité. S'il n'y a pas d'objection, je l'invite maintenant à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Thier (Belgique) prend place à la table du Conseil.

3. M. AMADEO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Dans des circonstances nouvelles et plus difficiles encore que les précédentes, nous nous réunissons pour la cinquième fois afin de discuter de la situation du Congo. Jusqu'ici, nous nous sommes chaque fois séparés avec l'espoir que nos décisions apporteraient l'ordre et la paix dans cette région agitée du monde. Il n'en a rien été et aujourd'hui c'est l'ensemble même de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies qui fait l'objet de controverses.

4. Au cours de ce que nous pourrions appeler "la première phase" de la crise du Congo, le problème principal était constitué par la nécessité de rétablir la tranquillité et d'obtenir la prompte évacuation des troupes belges. La situation est entrée maintenant dans une seconde phase, où la controverse porte avant tout, semble-t-il, sur les pouvoirs de l'Organisation des Nations Unies et de ses agents et sur leurs limites en ce qui concerne cette opération, ainsi que sur le degré d'impartialité avec lequel ils la mènent.

5. Pour ce qui est de l'excès de pouvoirs que l'Organisation des Nations Unies est accusée d'avoir commis au préjudice des autorités congolaises, il convient de rappeler brièvement les circonstances qui ont présidé à l'intervention de l'organisation mondiale.

6. Lorsque le Gouvernement congolais a demandé à l'Organisation des Nations Unies de se charger d'une tâche qui incombe normalement à l'autorité interne, il a par là même reconnu implicitement qu'il n'était pas en mesure de s'acquitter de l'une des obligations les plus élémentaires qui incombent à tout gouvernement, à savoir maintenir l'ordre, et il a délégué provisoirement à l'Organisation des Nations Unies le droit de prendre les mesures que, par l'intermédiaire de ses agents, elle jugerait appropriées. Ce droit devait, bien entendu, être exercé en consultation avec les autorités légitimes. Mais cela n'empêchait pas que l'Organisation des Nations Unies fût habilitée, pendant tout le déroulement de cette intervention, à déterminer l'opportunité ou l'inopportunité de telle ou telle mesure concrète destinée à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Voilà, à notre sens, la seule interprétation possible du mandat de l'ONU et de l'assentiment donné par le Gouvernement de la République du Congo, interprétation fondée sur l'application du principe de la bonne foi que doit régir l'action des deux parties.

7. D'autre part, le Gouvernement congolais non seulement a été dans l'impossibilité, dès le début, d'exercer

cising effective authority over the entire territory of the Republic and preventing the distressing maltreatment to which many Congolese and foreign inhabitants were subjected, but was also unsuccessful in maintaining even that minimum of internal unity which would enable us to decide today who are the lawfully appointed office-holders in that Government. The constitutional question is not the concern of the United Nations and must be settled solely by the Congolese. It is therefore not for us to consider it in so far as it constitutes an internal problem; all that is required of us is to take a decision at the appropriate time on who is to represent the Congo in this Organization. Hence, if it is difficult to decide which de jure or de facto leader is exercising effective authority, how is it possible to adduce as proof that the United Nations representatives have overstepped their mandate the statements of any of those who claim that they are the lawfully appointed authorities?

8. For this reason we are firmly convinced that the representatives of the United Nations—and in the first instance the Secretary-General, to whom we have given broad responsibilities in the conduct of the operation—must continue to be invested with those broad powers to decide and settle—in their discretion—what practical steps should be taken to ensure that the two main objectives to which I referred just now, the elimination of foreign intervention and the maintenance of law and order, are achieved. In order to achieve those two aims, these representatives of ours may adopt such permanent or emergency measures as they deem suitable. They and they alone can decide on the measures to be taken because it is they who are responsible for the maintenance of order while the United Nations operation continues.

9. We do not believe that, for the adoption of practical measures designed to give effect to the instructions of the Security Council, the Secretary-General needs powers any broader than those we have already conferred on him. In our view his present powers are adequate to permit him to continue his task, and only if we were expressly to withdraw our authorization would he have to alter his decisions.

10. With regard to the Government of the Congo, it clearly has the right to be consulted and even to ask for the termination of the operation that it requested on 12 July. But when we say "the Government of the Congo", we necessarily mean the legitimate authority, as was, undoubtedly, the authority which sent the telegram requesting United Nations assistance [S/4382]. Today there is no indisputable authority in the Congo and therefore no one who, prima facie, is validly entitled to request the withdrawal of the Organization under the terms of the resolution of 14 July.

11. This is what we wished to say with regard to the discharge of and the restrictions on the United Nations mandate in the Republic of the Congo.

12. The second charge made against the representatives of the United Nations in the Congo is that they have shown partisanship in carrying out their duties. This charge has been given a certain virulence in the Soviet delegation's communication [S/4506] requesting an urgent meeting of the Security Council and more

une autorité effective sur l'ensemble du territoire de la République et d'empêcher les abus pénibles dont ont été victimes de nombreux habitants congolais et étrangers, mais il n'a même pas pu maintenir le minimum de cohésion interne qui nous permettrait aujourd'hui de déterminer quels sont les agents légitimes de ce gouvernement. La question constitutionnelle n'est pas de la compétence de l'organisation mondiale et doit être résolue exclusivement par les Congolais. Il ne nous appartient donc pas d'examiner ce problème dans la mesure où il constitue un problème interne et nous aurons seulement à nous prononcer, le moment venu, lorsqu'il sera indispensable de déterminer qui doit représenter le Congo à l'Organisation des Nations Unies. Ainsi donc, s'il est déjà difficile de discerner quel est le gouvernement de droit ou de fait, qui exerce l'autorité effective, comment pourrait-on prendre en considération les déclarations de ceux qui, affirmant qu'ils sont les détenteurs légaux du pouvoir, disent que les agents des Nations Unies ont outrepassé leurs attributions?

8. Voilà pourquoi nous sommes fermement convaincus que les agents en question, et au premier chef le Secrétaire général, auquel nous avons confié de larges pouvoirs pour la conduite de l'opération, doivent demeurer investis de ces pouvoirs étendus pour juger et décider, en accord avec leurs convictions, des mesures pratiques à prendre pour atteindre les deux principaux objectifs dont je viens de parler: l'élimination de l'intervention étrangère et le maintien de l'ordre public. A ces fins, nos mandataires peuvent adopter les mesures permanentes ou les mesures d'urgence qu'ils jugent appropriées. Ce sont eux, et eux seulement, qui sont juges de l'opportunité de ces mesures parce que ce sont eux qui sont responsables du maintien de l'ordre, aussi longtemps que l'Organisation des Nations Unies poursuit son action.

9. Nous ne croyons pas que, pour adopter les mesures pratiques nécessaires à l'exécution des ordres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général ait besoin de pouvoirs plus étendus que ceux que nous lui avons conférés. A notre sens, ceux qu'il détient déjà lui suffisent pour continuer à agir et seul un désaveu exprès de notre part pourrait l'obliger à modifier ses décisions.

10. Quant au Gouvernement congolais, il a de toute évidence le droit d'être consulté et même celui de solliciter l'arrêt définitif de l'opération qu'il a demandée le 12 juillet. Par "Gouvernement congolais", nous devons entendre l'autorité légitime, qualité qu'avait indubitablement celle qui a adressé à l'Organisation des Nations Unies le télégramme par lequel elle lui demandait assistance [S/4382]. Aujourd'hui, il n'y a pas au Congo d'autorité indiscutée et, par conséquent, il n'y a personne qui, à première vue, soit valablement habilité, conformément aux termes de la résolution du 14 juillet, à demander le retrait des agents de l'Organisation.

11. Voilà ce que nous avions à dire à propos de l'exercice et des limites du mandat de l'Organisation des Nations Unies dans la République du Congo.

12. La deuxième accusation que l'on ait portée contre les agents de l'Organisation au Congo est celle d'avoir fait preuve de partialité dans l'exercice de leurs fonctions. Cette accusation a pris de la virulence dans la communication de la délégation soviétique [S/4506] demandant la convocation d'urgence du Conseil et sur-

particularly in the Soviet representative's statement at the last meeting. In passing, we cannot but express our great surprise at the unusual terms in which the Soviet representative's statement was couched and which not only constituted an unjust attack on many Member States but also presented a distorted account of the impartial and efficient work being done by the Secretary-General.

13. As regards the accusation that he negotiated with dissident groups, we believe that the Secretary-General clearly explained his behaviour in that respect in the statement that he made during the previous debate. Under his mandate he was not only authorized but required to deal with whatever authority was exercising effective control in any part of the territory, and his action did not imply any recognition of that authority. The sole purpose was to affirm the authority of the United Nations and to enable its troops to be stationed in that part of the country in which the groups in question are the de facto authorities.

14. There is one charge which because of its particularly serious nature deserves special consideration. It is that the United Nations, and specifically the Secretary-General, is conniving with the so-called "colonialist interests" to establish in the Congo, under new guises, a form of government involving subjection and vassalage.

15. We have looked in vain for some element in the situation as it has actually developed that might lead us to reach that conclusion. And the truth is that after making our analysis we feel that if the Secretary-General's conduct might possibly call for any comment it would be a comment on the extreme firmness with which he has demanded that the Belgian Government comply with the Council's resolutions in their entirety. It is true that the Belgian Government, after starting the withdrawal expeditiously—and we were happy to congratulate it for so doing—delayed its final completion, but certainly no one will be able to say that the Secretary-General closed his eyes to that delay. The documents which have been circulated recently provide complete proof of his vigilance and concern.

16. In view of the fact that the United Nations Force consists of an overwhelming majority of African troops, at all ranks including the highest, the charge of partisanship is, by implication, levelled against the countries to which those troops belong, unless the intention is to insult them by regarding them as mere puppets moving mechanically at foreign bidding.

17. The representatives of Africa themselves have, moreover, undertaken to answer the charge of partisanship in advance. In the third resolution adopted at the Conference of Independent African States held at Leopoldville between 25 and 30 August—an occasion of which the representative of Tunis reminded us at the last meeting—the representatives of the African countries unanimously agreed "[to pay] a tribute to the United Nations for the work it is doing for peace in the Congo". We wonder how it is possible to reconcile this emphatic statement with the charges of partisan-

tout dans le discours prononcé à la dernière séance par le représentant de l'Union soviétique. Nous ne pouvons nous empêcher, à ce propos, d'exprimer la profonde surprise que nous ont causée les termes insolites de ce discours, qui non seulement attaque injustement un grand nombre d'Etats mais met également en doute de façon inadmissible l'impartialité et l'efficacité de l'action menée par le Secrétaire général.

13. En ce qui concerne l'accusation selon laquelle le Secrétaire général aurait négocié avec des groupes dissidents, nous estimons que celui-ci a expliqué clairement sa conduite à cet égard dans l'exposé qu'il nous a fait au cours du précédent débat. Le mandat du Secrétaire général non seulement l'autorisait, mais l'obligeait à traiter avec l'autorité qui détenait le pouvoir effectif, dans n'importe quelle partie du territoire, sans que ces négociations impliquent en aucune manière une reconnaissance de légitimité. Elles ne visaient strictement qu'à affirmer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et à rendre possible la présence de ses troupes dans la partie du pays où les groupes en question détiennent matériellement le pouvoir.

14. Il est un reproche qui, à cause de son caractère particulièrement grave, mérite d'être examiné plus spécialement. En effet, l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Secrétaire général, ont été accusés de connivence avec ce qu'on est venu d'appeler "les intérêts colonialistes" en vue d'établir au Congo, sous une forme nouvelle, un régime de soumission et de vassalité.

15. Nous avons cherché en vain, parmi les faits concrets qui se sont produits, quelque élément qui pourrait nous conduire à adopter cette conclusion. Or nous devons constater, à la suite de notre analyse, que, si l'attitude du Secrétaire général peut éventuellement appeler quelque commentaire, celui-ci aurait trait à la stricte rigueur avec laquelle il a exigé du Gouvernement belge l'exécution intégrale des résolutions du Conseil. Il est vrai que le Gouvernement belge, après un début d'évacuation rapide, dont nous avons eu le plaisir de le féliciter, en a retardé l'achèvement. Mais personne, certes, ne saurait dire que le Secrétaire général a fermé les yeux devant ce retard et les documents qui nous ont été distribués récemment témoignent incontestablement de sa vigilante préoccupation.

16. Quand les effectifs de la force militaire des Nations Unies sont en très grande majorité africains, y compris les officiers supérieurs, l'accusation de partialité peut viser les pays auxquels appartiennent ces effectifs. A moins qu'on ne veuille leur faire l'offense de les considérer comme des marionnettes inconscientes de l'action étrangère.

17. Les représentants des pays africains eux-mêmes se sont d'ailleurs chargés de répondre d'avance à cette accusation de partialité. Dans la troisième résolution adoptée à l'issue de la Conférence des Etats indépendants d'Afrique qui a eu lieu à Léopoldville du 25 au 30 août — comme nous l'a rappelé à la dernière séance le représentant de la Tunisie — les délégations des pays africains ont décidé à l'unanimité "[de rendre] hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'œuvre de paix qu'elle mène au Congo". Nous nous demandons comment il est possible de

ship and interference to which we have perforce had to listen.

18. The Secretary-General, in his fourth report, calls attention to the desperate need for funds to create the minimum conditions for the restoration of the country's normal life. To this end, he proposes that a United Nations fund for the Congo should be established forthwith with voluntary contributions from Member States [S/4482, para. 6]. It seems to us that this point is of decisive importance, not only because it affects the everyday livelihood of 14 million human beings, but also because the political disturbances besetting the Congo are to some extent undoubtedly due to the extreme poverty of its people. My delegation consequently welcomes this initiative and is prepared to expedite it by voting in favour of any draft resolution embodying the views of the Secretary-General on this subject.

19. With regard to the independent States of Africa, it is unnecessary for us to emphasize the importance which we attach to their efforts to achieve a peaceful solution. We are convinced advocates of the policy of strengthening regional groups so that disputes which occur in a region can be settled through regional action. We upheld this principle in this very chamber a few days ago in connexion with a case which had arisen on the American continent, and we see no reason for adopting a different criterion in the present case.

20. While the countries of Africa do not yet have a legally constituted organization with machinery for the settlement of international disputes, they do possess—and this is the important point—an awareness of their solidarity. This awareness should, as the introduction to the Secretary-General's annual report^{1/} points out, make them aware of their mission as peacemakers within the framework of the United Nations and of the vital importance of preventing any interests foreign to the African continent from getting a foothold there.

21. In calling attention to the part which the African countries are called upon to play in the peaceful settlement of the crisis in the Congo, it would be unfair not to emphasize the disinterested assistance given by various countries of Asia, Europe and the American continent. That assistance, which is free of any partisan or group interest, symbolizes the mutual dependence of the whole world in coping with the vicissitudes experienced by one of its component parts and gives grounds for praise and hope.

22. In conclusion, we feel compelled once more to appeal, and in even more pressing terms than before, to the parties which are or think they are most directly concerned with this dispute to endeavour to further its solution by peaceful means. We must realize that the world is already watching somewhat apprehensively and impatiently the unnecessary prolongation of the struggle between conflicting ambitions and interests in connexion with the problem of the Congo and is wondering how it is that a question which ought to have been settled quickly and easily can occasion such

concilier cette déclaration solennelle avec les accusations de partialité et d'ingérence que nous avons entendues.

18. Dans son quatrième rapport, le Secrétaire général signale le besoin urgent de fonds pour l'instauration des conditions minima qui permettraient le rétablissement de la vie normale dans le pays. Il propose, à cet effet, la création d'urgence d'un fonds des Nations Unies pour le Congo qui serait alimenté par les contributions volontaires des Etats Membres [S/4482, par. 6]. A notre avis, c'est là une question d'une importance décisive, non seulement parce qu'elle intéresse la vie quotidienne de 14 millions d'êtres humains, mais aussi parce que nous sommes persuadés que les troubles politiques que l'on déplore au Congo sont dans une certaine mesure fonction de la pénurie matérielle dont souffre sa population. C'est pourquoi ma délégation se félicite de cette initiative, dont elle est disposée à faciliter la mise en œuvre en votant en faveur de tout projet de résolution qui reprendrait les idées exposées à ce sujet par le Secrétaire général.

19. Quant aux nations indépendantes d'Afrique, nous n'avons pas besoin de souligner l'importance que nous attachons à leur action pour le règlement pacifique de la question. Nous sommes résolument partisans d'un renforcement des groupements régionaux afin que les conflits qui surgissent parmi les nations qui en font partie puissent être réglés sur le plan régional. C'est la thèse que nous avons déjà soutenue ici même, il y a quelques jours, à propos d'une affaire concernant le continent américain et nous ne voyons pas pourquoi nous adopterions aujourd'hui une attitude différente.

20. Il est vrai que les pays d'Afrique ne disposent pas encore d'une organisation régionale juridiquement constituée et dotée des rouages voulus pour résoudre les conflits internationaux. Mais ces pays ont—et c'est là l'important—conscience de leur solidarité. Cela doit leur faire comprendre la mission pacifique qui leur incombe dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies—comme le souligne le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel^{1/}—et l'intérêt primordial qu'ils ont à s'opposer au jeu des intérêts étrangers au continent africain.

21. En mentionnant le rôle que doivent jouer les pays africains dans le règlement pacifique de la crise congolaise, il serait injuste de ne pas signaler l'aide désintéressée fournie par divers pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Cette aide, étrangère à tout intérêt, partisan ou de groupe, symbolise la solidarité des pays du monde entier devant les vicissitudes subies par l'un d'entre eux et doit être un motif d'éloges et d'espoir.

22. Pour terminer, nous nous voyons obligés d'adresser une fois de plus, en termes encore plus pressants que les fois passées, un appel aux parties qui sont les plus directement intéressées à ce conflit, ou se considèrent comme telles, pour qu'elles s'efforcent d'en faciliter la solution par des voies pacifiques. Nous devons nous rendre compte que le monde commence à s'étonner et à s'impatienter quelque peu de voir se prolonger inutilement la lutte d'ambitions et d'intérêts suscitée par le problème du Congo et se demande comment une question qui aurait dû être tranchée

^{1/} Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Supplement No. 1A.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément No 1A.

increasing acrimony that it constitutes a potential threat to the peace. Non-African Powers must once and for all stop pressing for a solution in line with their own desires and desist from encouraging local groups to hasten such a solution. It is essential before all else and above all else that this dangerous and irresponsible effort to weaken the authority of the United Nations should cease. The United Nations is the final impartial arbiter through which a peaceful solution can be achieved, and its failure would be the failure of all, including those who seek to undermine its authority.

23. It is our hope that this will be the last meeting of the Security Council to consider the crisis in the Congo and that if it does meet again, the only reason will be to agree in full harmony on constructive measures to bring our presence in the Congo to an end and to confirm the re-establishment there of order and prosperity.

24. Mr. WADSWORTH (United States of America): This historic United Nations action in the Congo is at the crossroads. Under attack by the Soviet Union and others, it must be supported. If the United Nations fails there will be no alternative to unilateral action by many parties with all the implications that this would have for Africa. If the United Nations action succeeds, and for its part the United States is doing everything it can to that end, a major crisis will have been averted largely through the efforts of the Africans themselves—working as they are through the United Nations.

25. I would recall to the members of this Council that in July, before it came to the Security Council, the Government of the Congo appealed to the United States to give it military assistance. The United States immediately responded that any military assistance should be provided through the United Nations and not directly by the United States. We made this momentous policy decision—which could have been different—because we did not want to see the African continent subjected to a contest among non-African Powers.

26. Since that time the United States has fully supported the United Nations effort here in the Security Council and provided the indispensable material support which permitted the speedy establishment of an effective United Nations force in the Congo. Over 80 per cent of the United Nations troops in the Congo were taken there by the United States Air Force acting under United Nations request. We have given total and complete support to the United Nations effort and have refrained from intervening unilaterally in any way.

27. It has not been long since the Conference of Independent African States, meeting in Leopoldville, issued a declaration which warned against the danger of the Congo becoming an arena of the cold war. The United States Government agrees completely with this considered and unanimous opinion. That is why we have adhered strictly to the principle of channelling all help

rapidement et facilement peut continuer à s'envenimer au point de se transformer en un danger pour la paix. Il faut que les puissances étrangères au continent africain cessent définitivement de rechercher une solution conforme à leurs voeux et d'encourager les groupements locaux pour hâter l'adoption d'une telle solution. Il faut par-dessus tout que cesse ce jeu dangereux et subtil qui consiste à sauver l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci constitue la dernière instance impartiale qui puisse permettre une solution pacifique du conflit et son échec serait un échec collectif, y compris l'échec de ceux qui cherchent à rabaisser son prestige.

23. Nous espérons que c'est la dernière fois que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la crise du Congo et que, s'il doit le faire de nouveau, ce sera seulement pour arrêter, dans l'accord le plus complet, les mesures constructives qui permettront à l'Organisation des Nations Unies de se retirer du pays après y avoir rétabli l'ordre et la prospérité.

24. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous en sommes à un tournant de l'action historique que mène actuellement l'Organisation des Nations Unies au Congo. Attaquée par l'Union soviétique et par d'autres encore, elle doit être soutenue. Si l'Organisation des Nations Unies échoue, il n'y aura d'autre possibilité que l'intervention unilatérale de nombreuses parties, avec tout ce que ceci impliquerait pour l'Afrique. Si l'action de l'ONU réussit, et le Gouvernement des Etats-Unis pour sa part fait tout ce qu'il peut à cette fin, une crise très grave aura pu être évitée, en grande partie grâce aux efforts des Africains eux-mêmes, agissant par l'intermédiaire de l'Organisation.

25. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'au mois de juillet dernier le Gouvernement du Congo, avant de s'adresser au Conseil de sécurité, avait demandé une aide militaire aux Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis lui a immédiatement répondu que toute assistance militaire devrait être donnée par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et non directement. Si nous avons pris cette décision politique capitale — décision qui aurait pu être différente — c'est que nous ne voulions pas voir le continent africain devenir l'objet d'une compétition entre les puissances non africaines.

26. Depuis lors, le Gouvernement des Etats-Unis a pleinement secondé les efforts de l'Organisation des Nations Unies, ici, au Conseil de sécurité, et il a fourni l'aide matérielle indispensable qui a permis l'envoi rapide d'une force efficace de l'ONU au Congo. Plus de 80 pour 100 des troupes de la Force des Nations Unies qui se trouvent au Congo ont été transportées par l'aviation militaire américaine agissant à la demande de l'Organisation. Nous avons appuyé sans réserve les efforts de l'Organisation des Nations Unies et nous nous sommes abstenus d'intervenir unilatéralement de quelque manière que ce soit.

27. La Conférence des Etats indépendants d'Afrique qui s'est récemment réunie à Léopoldville a publié une déclaration dénonçant le danger d'une transformation du Congo en nouveau théâtre de la guerre froide. Le Gouvernement des Etats-Unis partage entièrement cet avis réfléchi et unanime. C'est pourquoi nous nous en sommes strictement tenus au principe selon lequel

to the Congo through the United Nations in accordance with the resolutions of the Security Council.

28. In contrast the Soviet Union, under the smoke-screen of voting for the Security Council resolutions—which it has apparently done only for fear of appearing to oppose African members of the Organization—has repeatedly sought to subvert United Nations action in the Congo. In recent days this pattern has become increasingly clear. By slandering the Secretary-General, the United Nations Command and even some of the countries contributing troops, the Soviet Union has tried to cover up its own penetration. It has also sought, by smearing the United Nations action with an insulting charge of imperialist conspiracy, to scare off countries which are genuinely anti-imperialist and anti-colonialist from supporting the United Nations.

29. Let me refer to just one Soviet Government statement which appeared on 9 September and was distributed here at the United Nations. I quote:

"What has in fact happened is that a coalition of colonialists has been formed, its aim being to use the African soldiers from Tunisia, Morocco, Ethiopia and Ghana to suppress this young African State—the Republic of the Congo. The outrageous activities of the interventionist coalition reveal its true purpose. The whole of Africa, indeed the entire world, is now witnessing an attempt to replace one set of colonialists in the Congo by another, in the shape of the collective colonialism of the NATO countries, using the blue banner of the United Nations as a shield." [S/4497 para. 10.]

It would be hard to imagine a statement which showed greater contempt for the intelligence of the United Nations and its members. We could cite many more statements by the Soviet Government and by its representatives here, but I shall not take the time of the Council to do so.

30. Moscow radio and the Soviet press have poured out a stream of invective against the Secretary-General and against Under-Secretary Ralph Bunche. The latest Soviet communication to the President of the Security Council [S/4506] plays the same themes. It lumps together Belgium, NATO, the United States, the United Nations Command—which incidentally consists chiefly of African military officers—and by implication the Secretary-General, charging that they are trying to "replace one set of colonialists by another." I am confident that the responsible leaders of African countries will not be fooled by the machinations of a country whose record of "colonialism" is without parallel in our times.

31. The Soviet Union does not want the United Nations to succeed in Africa. A strong United Nations means stability and order, but most of all it would close the door to outside intervention. The United Nations offers an alternative to dependence for the Congo or any other nation, and an alternative, therefore, to undue obligations.

32. The verbal attempts to discredit the Secretary-General, who as everyone at this table knows enjoys our

toute aide destinée au Congo doit passer par l'intermédiaire de l'ONU, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

28. L'Union soviétique, par contre, tout en votant ostensiblement en faveur des résolutions du Conseil de sécurité — ce qu'elle n'a fait, semble-t-il, que par crainte de sembler s'opposer aux membres africains de l'Organisation — a tenté à plusieurs reprises de saper l'action de l'Organisation des Nations Unies au Congo. Cette manœuvre est devenue de plus en plus évidente ces jours derniers. En calomniant le Secrétaire général, le Commandement de la Force des Nations Unies et même quelques-uns des pays qui ont mis des troupes à sa disposition, l'Union soviétique a tenté de masquer sa propre intervention. Elle a aussi essayé, en salissant l'action de l'Organisation des Nations Unies par une accusation infamante de complot impérialiste, d'effrayer des pays qui sont réellement anti-impérialistes et anticolonialistes, et de les amener ainsi à refuser leur soutien à l'ONU.

29. Qu'il me soit permis de rappeler les termes d'une déclaration du Gouvernement soviétique, publiée le 9 septembre et distribuée ici même. Je cite:

"En fait, une coalition de colonialistes s'est formée pour étouffer un jeune Etat d'Afrique, la République du Congo, en se servant des Africains: les troupes tunisiennes, marocaines, éthiopiennes et ghanéennes. Les actes impudents de la coalition des interventionnistes dévoilent ses véritables objectifs. L'Afrique entière, le monde entier, voient aujourd'hui que l'on tente de remplacer au Congo certains colonialistes par d'autres en y instaurant le colonialisme collectif des pays de l'OTAN, sous le couvert du drapeau bleu de l'ONU." [S/4497, par. 10.]

Il serait difficile d'imaginer une déclaration qui témoigne d'un plus grand mépris pour l'intelligence des Nations Unies. Nous pourrions citer bien d'autres déclarations du Gouvernement soviétique et de ses représentants à l'Organisation des Nations Unies, mais je ne ferai pas perdre son temps au Conseil pour cela.

30. La radio de Moscou et la presse soviétique ont déversé un flot d'invectives contre le Secrétaire général et le Sous-Secrétaire M. Bunche. La dernière communication soviétique adressée au Président du Conseil de sécurité [S/4506] reprend les mêmes thèmes. Elle accuse en bloc la Belgique, l'OTAN, les Etats-Unis, le Commandement de la Force des Nations Unies — lequel, ceci soit dit en passant, est principalement composé d'officiers africains — et, implicitement, le Secrétaire général lui aussi, d'essayer de "remplacer au Congo certains colonialistes par d'autres". Je suis certain que les dirigeants des pays africains ne se laisseront pas abuser par les machinations d'un pays qui, en matière de "colonialisme", laisse loin derrière lui tous les autres pays à notre époque.

31. L'Union soviétique ne veut pas que l'Organisation des Nations Unies réussisse en Afrique. Une Organisation forte signifie ordre et stabilité, mais aussi, et avant tout, impossibilité de toute intervention extérieure. L'Organisation des Nations Unies offre au Congo, comme à toute autre nation, la possibilité d'éviter la dépendance, et par conséquent un assujettissement injustifié.

32. Les tentatives verbales qui ont été faites pour discréditer le Secrétaire général — qui, comme chacun

fullest confidence, and to discredit the United Nations would be serious enough. But it is ominous when we add to this the record of Soviet efforts to penetrate the Congo physically.

33. The resolution of 22 July requested all States to do nothing which would impede the restoration of law and order. This resolution was clearly understood to be directed against the introduction of military personnel or supplies except in support of United Nations action. Yet the USSR, which protested against the presence of United States personnel in the Congo which were there at the direct request of the United Nations and in support of United Nations action, has calculatedly sent its own personnel and supplies destined for military uses into the Congo against United Nations wishes, using deceit and fraud to do so.

34. At the very moment when the Soviet representative was voting for the resolution calling on States not to impede the restoration of law and order, the Government of the USSR began to introduce a stream of material and personnel into the Congo, not to assist but to disrupt the action of the United Nations and to develop Soviet influence with a view to establishing a Soviet satellite State in the heart of Africa. Trucks supposedly sent to assist the Congolese people in peaceful pursuits were in fact sent for military purposes outside the control of the United Nations. Technicians were sent in not to assist the United Nations in restoring the shattered economy but to make more effective the killing of Congolese by Congolese. Diplomats ostensibly sent to carry on normal relationships were in fact sent to promote defiance of the United Nations. Aircraft sent ostensibly to bring foodstuffs were in fact despatched with double crews and half cargoes to support a military campaign carried out without United Nations sanctions.

le sait ici, jouit de notre entière confiance — et avec lui l'Organisation des Nations Unies sont déjà assez graves. Mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'il nous faut ajouter à ceci la liste des efforts déployés par l'Union soviétique pour s'infiltrer au Congo.

33. La résolution du 22 juillet avait demandé à tous les Etats de ne rien faire qui pût gêner le rétablissement de l'ordre public. Il était bien clair que cette résolution avait pour but d'empêcher l'introduction de personnel ou de fournitures militaires autrement que pour appuyer l'action de l'ONU. Malgré cela, après s'être élevée contre la présence au Congo du personnel américain qui s'y trouvait à la demande expresse de l'Organisation des Nations Unies et pour aider cette dernière dans son action, l'Union soviétique a, de propos délibéré, envoyé au Congo à des fins militaires du personnel et du matériel, et ceci contrairement au vœu de l'Organisation des Nations Unies et en usant de procédés dolosifs.

34. Au moment même où le représentant de l'Union soviétique votait ici pour la résolution invitant tous les Etats à ne pas entraver le rétablissement de l'ordre public, le Gouvernement soviétique commençait à déverser sur le Congo un flot de matériel et de personnel, et cela non pour appuyer, mais pour saper l'œuvre des Nations Unies, et pour développer l'influence soviétique en vue d'établir un Etat satellite au cœur de l'Afrique. Des camions, réputés envoyés pour aider la population congolaise dans ses entreprises pacifiques, ont en fait été expédiés à des fins militaires, hors du contrôle des Nations Unies. Des techniciens ont été envoyés au Congo, non point pour aider l'Organisation des Nations Unies à remettre sur pied une économie disloquée, mais pour permettre à des Congolais de tuer plus facilement d'autres Congolais. Des diplomates, officiellement délégués pour entretenir des relations normales entre Etats, avaient en fait mission d'encourager les défis à l'Organisation des Nations Unies. Des avions, ostensiblement envoyés pour apporter des vivres, ont en réalité transporté un double équipage et un fret réduit de moitié, afin de participer à une campagne militaire conduite sans l'accord des Nations Unies.

35. Quelle ironie dans tout ceci, alors que depuis des semaines la machine de propagande soviétique a déversé des histoires de "complots" tramés par les Etats-Unis et ses alliés contre le Congo. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui au Congo est une illustration parfaite de la tactique soviétique, qui utilise les légitimes aspirations des mouvements nationalistes pour servir les buts de l'impérialisme soviétique.

36. Le Gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, continue à appuyer l'action collective que mènent les Nations Unies pour assurer la paix au Congo. Le succès de l'Organisation des Nations Unies profitera à tous les peuples. Son échec ne pourrait être limité au Congo. Mais les efforts des Nations Unies ne sauraient réussir si l'on tolérait que la règle ne fût pas la même pour tous. En dehors de l'action de l'Organisation des Nations Unies, il n'y a d'autre possibilité que l'action unilatérale, dont les conséquences seraient extrêmement graves.

37. Tous les efforts qui ont été consacrés en commun à l'action de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas être rendus vains et remplacés par une guerre froide au centre de l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies peut réussir si nous avons la ferme

35. How ironical this is when for weeks the Soviet propaganda machine has poured out stories of "plots" by the United States and its allies against the Congo. What we are witnessing in the Congo today is a textbook illustration of the Soviet tactic of utilizing the legitimate aspirations of nationalist movements for purposes of Soviet imperialism.

36. The United States Government for its part continues to support United Nations collective action for peace in the Congo. The success of the United Nations will benefit peoples everywhere. Its failure could not be contained to the Congo. But the United Nations effort cannot succeed if a double standard is permitted. The only alternative to the United Nations action is unilateral action, and the consequences of that would be most serious.

37. All the effort and co-operation which have gone into the United Nations action must not be lost and replaced by a cold war struggle in the centre of Africa. The United Nations can succeed if we will press on, rebuffing all such attempts to divide us.

38. The Secretary-General's fourth report on the Congo together with his oral introduction [896th meeting] should give the Council proper perspective and direction. He and the United Nations Command have acted in the cause of world peace and for the good of all the Congolese people. They have acted within their mandate. There is no justification for the Soviet allegations against them. We can only express regret that other Governments have also voiced similar criticisms, criticisms which we feel sure are unfounded.

39. Much remains to be done by the United Nations in the Congo. Firstly, in our opinion, the Council should encourage the Secretary-General to build up the financial and technical assistance programme required. It is essential that the rehabilitation of the Congo be handled by the United Nations. In so far as the United States is concerned, our Congress has already adopted appropriate legislation enabling us to make a substantial contribution to United Nations assistance for the Congo. It would, however, be hopeless for the United Nations to give economic assistance without parallel action to increase security and political stability. Only if the United Nations is in a position to guarantee law and order can conditions be created for an effective programme and, as far as my Government is concerned, stability and security are indispensable for such assistance.

40. Secondly, action must be taken to safeguard the most fundamental human rights in the Congo. To safeguard these elementary rights it is essential to re-establish law and tranquillity. We must sincerely urge all authorities in the Congo to co-operate in this. We fully approve the decision that the United Nations Command took to take emergency control of the airport, harbour and communications facilities. We consider that these were minimum measures and clearly within the United Nations mandate. If similar circumstances should arise in the future, we would expect to see such clear-cut action repeated.

41. Thirdly, the Security Council should urge the parties within the Congo to make every effort to resolve their differences by peaceful means.

42. Fourthly, the Security Council should make it unmistakably clear once more that no one, and I repeat no one, should be permitted to intervene unilaterally in this dangerous situation and that no personnel, supplies or equipment for military use should be sent by any State into the Congo except through the United Nations.

43. Finally, the United States has noted with concern the Secretary-General's reports on the delays in the departure of the last units of the Belgian troops and the reports that arms have been shipped to Katanga by air from Belgium. Such developments are regrett-

volonté d'intensifier nos efforts, repoussant toutes ces tentatives visant à nous diviser.

38. Le quatrième rapport du Secrétaire général sur le Congo et les paroles qu'il a prononcées en le présentant [896ème séance] devraient permettre au Conseil de voir les choses comme elles sont et l'orienter dans la bonne direction. Le Secrétaire général et le Commandement de la Force des Nations Unies ont agi dans l'intérêt de la paix mondiale et pour le bien de tous les Congolais. Ils ont agi dans le cadre de leur mandat. Les accusations portées contre eux par l'Union soviétique ne sont en rien justifiées. Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret de voir que d'autres gouvernements ont formulé des critiques analogues et qui, nous en sommes sûrs, n'ont aucun fondement.

39. Les Nations Unies ont encore beaucoup à faire au Congo. Tout d'abord, à notre avis, le Conseil devrait encourager le Secrétaire général à mettre au point le programme d'aide financière et technique nécessaire. Il est essentiel que le relèvement du Congo soit assuré par l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les Etats-Unis, notre congrès a déjà approuvé une loi qui nous permet de contribuer de manière substantielle à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies au Congo. Il serait vain toutefois que les Nations Unies accordent une aide économique sans entreprendre une action parallèle destinée à renforcer la sécurité et la stabilité politiques. Ce n'est que si les Nations Unies sont en mesure de garantir le maintien de l'ordre public que les conditions nécessaires à l'exécution d'un programme efficace pourront être créées; mon gouvernement estime, pour sa part, que la stabilité et la sécurité sont indispensables à l'application d'un programme d'assistance.

40. En deuxième lieu, il faut prendre des mesures pour sauvegarder au Congo les droits de l'homme les plus fondamentaux. Pour sauvegarder ces droits élémentaires, il est essentiel de rétablir l'ordre et la tranquillité. Nous exhortons très sincèrement toutes les autorités du Congo à coopérer avec nous à cette fin. Nous approuvons entièrement la décision qu'a prise le Commandement de la Force des Nations Unies d'assumer, en état d'urgence, le contrôle des aérodromes, des ports et des moyens de communication. Nous estimons que ce sont là des mesures minima, qui entrent nettement dans le cadre du mandat de l'ONU. Si des circonstances similaires devaient se reproduire dans l'avenir, nous comptons sur des mesures aussi nettes.

41. En troisième lieu, le Conseil de sécurité devrait engager les différentes parties qui s'affrontent au Congo à faire tous leurs efforts pour régler leurs différends par des moyens pacifiques.

42. En quatrième lieu, le Conseil de sécurité devrait, une fois de plus, préciser sans ambiguïté que personne, je répète personne, ne doit être autorisé à intervenir unilatéralement dans cette situation dangereuse et qu'aucun pays ne doit envoyer au Congo du personnel, des fournitures ou du matériel destinés à des fins militaires, si ce n'est par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

43. Enfin, les Etats-Unis ont pris note avec inquiétude des renseignements fournis par le Secrétaire général concernant le retard apporté au départ des dernières unités de troupes belges et des informations d'après lesquelles des armes auraient été envoyées

table and can only aggravate the problem if they are repeated or kept on. All nations must rely on the United Nations and refrain from adding fuel to the fire which our Organization is trying to control. There should be no aid of a military nature sent from outside the United Nations framework. The facts are, of course, that the Belgian troops have been moving out while others, such as those from the USSR, have been moving in.

par avion de Belgique au Katanga. Ces faits sont regrettables et ne peuvent qu'aggraver le problème s'ils se répètent ou s'ils continuent. Tous les pays doivent s'en remettre à l'Organisation des Nations Unies et s'abstenir de verser de l'huile sur le feu que notre organisation essaie de maîtriser. Aucune aide de nature militaire ne devrait être envoyée autrement que par l'intermédiaire de l'ONU. En fait, nous savons que les troupes belges ont commencé à évacuer le Congo tandis que d'autres, comme les troupes soviétiques par exemple, y ont pénétré.

44. United States policy in the Congo is simple. We support the United Nations wholeheartedly. We consider it the only satisfactory alternative to chaos, war and intervention. We support wholeheartedly those within the Congo and outside who work with the United Nations and we oppose those who defy the United Nations for their own interests. We ask the other members of the Council to join in maintaining and strengthening the laudable principles which have guided the United Nations action to help the Congo.

44. La politique des Etats-Unis au Congo est simple. Nous appuyons sans réserve l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons qu'elle offre le seul moyen satisfaisant d'éviter le chaos, la guerre et l'intervention. Nous appuyons de tout cœur tous ceux qui, à l'intérieur ou à l'extérieur du Congo, travaillent avec les Nations Unies et nous nous dressons contre ceux qui défient l'Organisation des Nations Unies pour servir leurs propres intérêts. Nous demandons aux autres membres du Conseil de se joindre à nous pour maintenir et renforcer les louables principes qui ont guidé l'action de l'ONU dans son aide au Congo.

45. I would therefore like to introduce a draft resolution on the subject [S/4516], which would read:

45. C'est pourquoi, je voudrais présenter au Conseil un projet de résolution [S/4516], ainsi rédigé:

"The Security Council,

"Recalling its resolutions of 14 and 22 July and of 9 August 1960,

"Noting the reports of the Secretary-General on developments in the Republic of the Congo and the needs of the Republic for urgent financial assistance,

"Noting the unsatisfactory economic and political situation that continues in the Congo,

"1. Urges the Secretary-General to continue to give vigorous effect to the resolutions of the Council;

"2. Calls upon Member Governments to make voluntary financial contributions to a United Nations fund for the Congo, to be used under United Nations control as determined by the Secretary-General, for the financing of the necessary governmental expenditures not covered by governmental revenue owing to the present disruption of the administration and civilian life;

"3. Urges all parties to the internal conflicts within the Republic of the Congo, in the interest of its unity and integrity, to seek a speedy settlement by peaceful means with such assistance from the Secretary-General as may be required;

"4. Reaffirms its request to all States to refrain from any action which might tend to impede the restoration of law and order and in particular to refrain from sending personnel, supplies or equipment to be used for military purposes into the Congo other than through the United Nations in accordance with its responsibilities under the pertinent resolutions of the Security Council;

"5. Reaffirms that the United Nations Force should continue to act to restore and maintain law and order

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant ses résolutions des 14 et 22 juillet et du 9 août 1960,

"Prenant note des rapports du Secrétaire général sur les faits nouveaux survenus dans la République du Congo et sur les besoins d'assistance financière urgente de la République,

"Prenant note de la situation économique et politique peu satisfaisante qui continue d'exister au Congo,

"1. Prie instamment le Secrétaire général de continuer à donner vigoureusement effet aux résolutions du Conseil;

"2. Invite les gouvernements des Etats Membres à verser des contributions financières volontaires à un Fonds des Nations Unies pour le Congo, qui sera utilisé sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, dans les conditions fixées par le Secrétaire général, pour couvrir les dépenses publiques nécessaires qui, du fait de la désorganisation actuelle de l'administration et de la vie civile, ne peuvent être couvertes par des recettes publiques;

"3. Prie instamment toutes les parties aux conflits internes dans la République du Congo de rechercher, dans l'intérêt de l'unité et de l'intégrité de la République, un règlement rapide par des moyens pacifiques avec telle assistance du Secrétaire général qui pourra être nécessaire;

"4. Prie à nouveau tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à empêcher le rétablissement de l'ordre public, et, en particulier, de s'abstenir d'envoyer au Congo du personnel, des fournitures ou du matériel destinés à des fins militaires, si ce n'est par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies conformément aux responsabilités qui incombent à l'Organisation en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

"5. Affirme à nouveau que la Force des Nations Unies doit continuer d'agir pour rétablir et maintenir

Present and not voting: Argentina.

The draft resolution, as amended, was adopted by 8 votes to none, with 2 abstentions.

53. The PRESIDENT: I now call upon the representative of Poland for an explanation of vote.

54. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): I should like to state briefly the reasons which guided my delegation in abstaining just now in the vote on the draft resolution, submitted by the Argentine delegation, as amended.

55. The whole problem involving war criminal Eichmann, as presented here in the Security Council, has, in our opinion, two elements. One is the question of the sovereignty of a country, which in this case prompted the Government of Argentina to make a complaint against the Government of Israel. The second is the question concerning the problem of how to deal with Adolf Eichmann and what should be done in order that he shall be brought to justice for his past crimes. In our statement in the general discussion at the last meeting we appealed to the Council that there should be nothing in our deliberations or decisions which could be construed or interpreted in such a way as to benefit only Eichmann and other still unpunished war criminals. In short, we desired that the first question should not becloud the second.

56. Poland stands firmly for the maintenance and strict observance of the principle of sovereignty and opposes and will oppose any and all attempts to violate it. Therefore, had the draft resolution been voted upon in parts, we most certainly would have voted in support of the provisions which dealt directly with this question. Unfortunately, however, the other parts of the draft resolution—and particularly its operative paragraph 2—did not, in our opinion, offer a clear-cut approach to the second question, that of Eichmann's future. The answer, or rather the lack of answer, by the representative of Argentina to the Soviet Union representative's query did not dispel the ambiguity and doubts—which I am sure were entertained not by the Polish delegation alone—concerning this key problem. What is more, we were afraid that the ambiguity of the formulations in question might give rise to interpretations that could be used in favour of Eichmann himself, or to the benefit of other war criminals, wherever they might live at the moment. And, as we pointed out before, there are a disquietingly large number of them living in some countries, safe from prosecution and justice, and in many cases working for the full restoration of their wretched rule.

57. Thus, although we heard some assurances from a number of representatives here that their interpretation of the draft resolution as a whole was based on the recognition of Eichmann's guilt, there is still room for other interpretations to the contrary in the text as it stands now.

58. Those are the reasons which made it impossible for us to support the Argentine draft resolution, and for those same reasons we wish to express our hope, in the name of living victims of Nazi oppression and in memory of those millions who met their deaths at the hands of Nazis, that the Eichmann case will prompt all States in whose territories there still

Ne participe pas au vote: Argentine.

Par 8 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté.

53. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne pour une explication de vote.

54. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: Je voudrais indiquer brièvement les raisons pour lesquelles ma délégation s'est abstenue lors du vote qui vient d'avoir lieu sur le projet de résolution de l'Argentine, tel qu'il a été modifié.

55. Le cas du criminel de guerre Eichmann, tel qu'il a été présenté au Conseil, comporte, à notre avis, deux éléments. La première question est celle de la souveraineté d'un pays qui, en l'occurrence, a motivé la plainte du Gouvernement argentin contre le Gouvernement israélien. La seconde est celle de savoir quel sort réservé à Adolf Eichmann et comment obtenir qu'il soit appelé à répondre en justice de ses crimes passés. Au cours de la discussion générale à la dernière séance, nous avons demandé instamment au Conseil que rien dans nos délibérations ou nos décisions ne puisse être considéré ou interprété de telle sorte qu'Eichmann et les autres criminels de guerre encore impunis soient les seuls à en tirer profit. En bref, nous ne voulions pas que la première question obscurcisse la seconde.

56. La Pologne soutient fermement le principe de la souveraineté et sa stricte observance, et elle s'oppose et s'opposera toujours à toute tentative de violation de ce principe. C'est pourquoi, si le projet de résolution avait été mis aux voix par division, nous aurions très certainement voté en faveur des dispositions qui ont directement trait à cette question. Malheureusement, les autres parties du projet de résolution—notamment le paragraphe 2 du dispositif—n'étaient pas assez nettes, à notre avis, quant à la seconde question, celle du sort d'Eichmann. La réponse—ou plutôt l'absence de réponse—du représentant de l'Argentine à la question que lui avait posée le représentant de l'Union soviétique n'a pas dissipé l'ambiguïté du texte sur ce point essentiel, non plus que les doutes que, j'en suis sûr, la délégation polonaise n'était pas seule à éprouver. Qui plus est, nous craignons que l'ambiguïté des formules en question ne donne lieu à des interprétations susceptibles d'être utilisées en faveur d'Eichmann lui-même ou en faveur d'autres criminels de guerre, où qu'ils se trouvent à l'heure actuelle. Comme nous l'avons déjà dit, un nombre inquiétant d'entre eux vivent dans certains pays à l'abri des poursuites et échappent à la justice, travaillant bien souvent à la pleine restauration de leur abominable pouvoir.

57. Ainsi, bien que plusieurs représentants nous aient donné l'assurance que leur interprétation de l'ensemble du projet de résolution se fondait sur la reconnaissance de la culpabilité d'Eichmann, nous estimons que ce texte, tel qu'il a été adopté, peut encore prêter à des interprétations absolument opposées.

58. Pour toutes ces raisons, il nous a été impossible d'appuyer le projet de résolution de l'Argentine, et, pour les mêmes raisons, nous tenons, au nom des victimes qui ont survécu à l'oppression nazie et en hommage à la mémoire des millions d'autres qui ont trouvé la mort aux mains des nazis, à exprimer l'espoir que l'affaire Eichmann incitera tous les Etats

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana, S.A., Alisina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA-AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369/71 Lonsdale Street, Melbourne C.1.

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10,
Salzburg.

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse,
S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL-BRESIL

Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

BURMA-BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

CAMBODIA-CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer, Ottawa, Ontario.

CEYLON-CYELAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILE-CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.

Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Libreria Buchholz, Bogotá.
Libreria América, Medellín.

Librería Nacional, Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 453, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

DENMARK-DÄNEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

DOMINICAN REPUBLIC-

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil & Quito.

EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1^{er} Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA-ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis Ababa.

FINLAND-FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu,
Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot,
Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101,
Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30,
Köln (1).

GHANA

University Bookshop, University College
of Ghana, P.O. Box Legon.

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street,
Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico-Financiera, 6a Av.
14-33, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H.
F., Austurstræti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Ma-
dras, New Delhi & Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New
Delhi & Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONÉSIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN

"Guilty", 482 Ferdowsi Avenue, Teheran.

IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND-IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd.
and 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

ITALY-ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni, Via
Gino Capponi 26, Firenze, & Via D. A.
Azuni 15/A, Roma.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

JORDAN-JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub,
Box 66, Amman.

KOREA-COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA,
Chongno, Seoul.

LEBANON-LIBAN

Khayat's College Book Cooperative
92-94, rue Bliss, Beirut.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO-MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

MOROCCO-MAROC

Bureau d'études et de participations
industrielles, 8, rue Michaux-Bellaire,
Rabat.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout
9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zea-
land, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society,
Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A,
sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza,
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU-PEROU

Liberaría Internacional del Perú, S.A.,
Lima.

PHILIPPINES

Aleman's Book Store, 769 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lis-
boa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Liberaría Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.

Liberaría Mundial-Prensa, Castello 37, Ma-
drid.

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

THAILAND-THAILANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY-TURQUIE

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,
Beşoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA-

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

UNION OF SOVIET SOCIALIST

REPUBLICS-UNION DES REPUBLIQUES

SOCIALISTES SOVIETIQUES
Mezdunarodnaya Kniga, Smolenskaya
Ploschchad, Moskva.

UNITED ARAB REPUBLIC-

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "la Renaissance d'Egypte", 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E.1.

UNITED STATES OF AMERICA-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Colum-
bia University Press, 2960 Broadway,
New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1^o piso,
Montevideo.

VENEZUELA

Liberaría del Este, Av. Miranda, No. 52,
Edif. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue
Tu-Đo, B. 283, Saigon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.
Državno Predzadružje, Jugoslvenska
Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva,
Zagreb.

[60B1]

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique); ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).